CASNAV

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Centre Académique pour la scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants

Guide à destination des établissements et des enseignants

1. Présentation du dispositif OEPRE :

Créé en 2008, le dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) a été déployé pour permettre aux publics de parents primo-arrivants de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite à l'école en bénéficiant de formations co-financées par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education nationale.

- *Le public* :

Cette action de formation est proposée sur la base du volontariat à tous les parents allophones **primo-arrivants** (arrivés récemment en France) ayant un ou plusieurs enfants scolarisés en France.

- *Les objectifs* :
  - Améliorer les compétences des parents suivant trois axes d'apprentissage :
    - L'acquisition du français, afin de permettre aux parents de comprendre les écrits sociaux et scolaires et de participer aux échanges relatifs à la scolarité de leurs enfants. Il est important de renseigner les parents sur les autres dispositifs (ASL, OFII, etc) qui leur permettront de compléter leur formation en français, en particulier pour les parents non scolarisés antérieurement.
    - La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents afin de favoriser les relations école-parents pour mieux suivre la scolarité de leur enfant et s'inscrire dans une perspective de co-éducation.
    - La connaissance des valeurs de la République : il s'agit de permettre aux parents de comprendre la mise en œuvre dans la société des valeurs républicaines et de se les approprier dans les usages sociaux de la vie quotidienne en France.

- *Les modalités* :

Le dispositif OEPRE est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Les formations se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents, sur le temps scolaire pour minimiser les problèmes de garde d'enfants. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement d'une durée de 63 heures par groupe pour l'année scolaire. 3h sont dédiées en début d'année scolaire au positionnement des parents et à leur éventuelle orientation vers d'autres dispositifs si leurs besoins ne correspondent pas aux objectifs de l'OEPRE ou si leur niveau ne leur permettra pas de profiter des ateliers (parents débutants en français à l'oral et non scolarisés antérieurement, par exemple). Le nombre de groupes est indiqué dans la notification reçue par l'établissement au début de chaque année scolaire. La coordination du dispositif est assurée par l'établissement porteur de projet qui peut nommer un personnel administratif chargé de faire le suivi du dossier.

- Pour aller plus loin :
  - Eduscol : Présentation détaillée de l'action
  - Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 MENESR - DGESCO B3-2 – INTÉRIEUR
  - Dossier Canopé

2. Avant le début de l'action :

- *Qui peut animer les ateliers ?*

Les ateliers OEPRE sont animés majoritairement par des enseignants de l'Éducation Nationale. Les enseignants exerçant en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elève Allophone Arrivant) et/ou disposant de la certification complémentaire en FLS (Français Langue Seconde) sont prioritairement ciblés en raison de leur compétence spécifique dans l'enseignement du FLS. Les ateliers peuvent également être dispensés par des professeurs de langue formés à la didactique des langues, des professeurs d'histoire-géographie, des enseignants formateurs de GRETA... Des interventions ponctuelles peuvent également être assurées par d'autres personnels (personnels de santé, CPE, …). Dans le cas de personnels extérieurs (indépendants, associations...), il convient de s'assurer des compétences de l'intervenant (dans ce cas une convention doit être signée entre l'association et l'établissement d'accueil). Une lettre de mission est signée entre l'intervenant, le CASNAV et l'établissement ou l'école. Le dossier de recrutement est à télécharger sur le site du lycée mutualisateur Monge.

- *Comment informer les parents ?*

Une large information diffusée aux parents est essentielle pour constituer des groupes de formation. Elle est assurée par les établissements porteurs du dispositif avec l'appui des différents partenaires institutionnels et associatifs : directeurs des écoles primaires et établissements secondaires du secteur, services sociaux de mairie, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), CAF (caisse d'allocations familiales), associations de parents d'élèves, associations locales…

Un personnel de l'établissement (coordonnateur REP, secrétaire...) peut être le relais entre les différents partenaires et interlocuteurs.

Le Casnav se charge de la communication auprès des CIO (centre d'information et d'orientation), de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et du site Parlera.fr

Des documents-types dans différentes langues permettant d'informer les parents sont disponibles sur le site du CASNAV et des supports de communication (dont un bulletin d'inscription) sur la page Eduscol dédiée.

3. Pendant l'action de formation :

- *Comment évaluer les parents ?*

Avant le démarrage de l'action il est recommandé de procéder à un positionnement des parents afin de déterminer le niveau de maîtrise en français à l'oral et à l'écrit mais aussi les compétences en lecture-écriture (si possible en langue d'origine) afin de bien distinguer les parents qui ont été scolarisés dans leur pays d'origine et qui relèvent d'un apprentissage « classique » du FLE/FLS et les parents qui sont peu voire pas scolarisés antérieurement et pour lesquels un travail d'alphabétisation devra être mis en œuvre en plus du travail sur la langue orale. Mais ces parents doivent être informés des dispositifs d'alphabétisation existants pour approfondir les apprentissages en lecture/écriture. L'évaluation permettra également de mieux cibler les ressources adaptées aux besoins des parents.

Le CASNAV de Paris propose un pré-positionnement, les consignes pour l'enseignant et une évaluation initiale.

A l'issue de la formation, il est important d'évaluer, en plus de la progression et l'acquisition des connaissances, les effets de l'ateliers aussi bien sur les parents que sur les enfants. Voir en annexe 2 une liste (non exhaustive) permettant pour l'intervenant(e) de connaitre les effets attendus de l'atelier et de les évaluer en fin d'année.

- *Comment programmer et organiser les contenus ?*

Il est recommandé de prévoir une programmation adaptée aux besoins des parents et plus particulièrement de travailler les trois objectifs indiqués précédemment de manière simultanée. Cette organisation est d'autant plus nécessaire quand la formation est assurée par plusieurs intervenants. Dans le cadre d'un projet européen, l'académie de Créteil a réalisé un référentiel à destination des intervenants du dispositif OEPRE (pour les 1er et 2nd degrés). Ce référentiel est donc un outil clé en main pour les intervenants (voir la page « ressources pédagogiques » du site du Casnav et ci-dessous).

- *Où trouver des ressources et des activités ?*

Le référentiel mentionné ci-dessus est accompagné de nombreuses ressources (textes, audios, vidéos, images) et est disponible gratuitement sur le site du CASNAV. Des ressources intéressantes sont également disponibles sur le site de la Manufacture Andragogique.

Il convient également de bien distinguer le degré de maîtrise de la lecture/écriture en langue d'origine pour éviter de proposer à une personne illettrée ou peu lectrice dans sa langue d'origine des supports souvent très denses sur le plan linguistique et très rapides dans la progression. Les éditions PUG proposent « L'école ouverte aux parents »[1], un ouvrage en deux livrets qui différencient selon le profil du parent (A1.1 - A1 et A1 - A2).

Des ressources permettant d'aborder les valeurs de la République en classe sont accessibles via ce lien (voir en particulier les onglets « tous publics » et « OEPRE »).

La rubrique du site du Casnav dédiée à l'OEPRE est alimentée régulièrement de nouvelles ressources. N'hésitez pas à la consulter ou à contacter le Casnav (ce.casnav@ac-grenoble.fr) pour toute demande spécifique relative aux questions pédagogiques.

4. À l'issue de l'action de formation :

- *Comment valoriser le travail des parents ?*

Pour mettre en valeur le travail accompli par les parents et les progrès réalisés, l'établissement établit une attestation de suivi de formation si les parents ont suivi au minimum 60% de la formation. Un modèle est disponible en annexe 6 de la circulaire.

La circulaire ministérielle ne permet pas le financement d'une inscription à l'examen du DILF (Diplôme Initial en Langue Française) ou du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) pour les parents. Toutefois des solutions peuvent être trouvées au niveau local avec des partenaires afin de financer tout ou partie de l'inscription.

- *Quelles attentes en termes de bilan ?*

À l'issue de la formation, l'établissement doit transmettre un bilan de l'action (fourni en fin d'année par le Casnav). Ce bilan est à la fois quantitatif et qualitatif (pédagogique). Il est donc important que le porteur du projet et les enseignants aient connaissance des éléments attendus afin de pouvoir les collecter en amont lors des cours.

1. L'école ouverte aux parents - Tiré à part, Apprendre le français pour accompagner la scolarité de ses enfants, de Dorothée Escoufier, Philippe Marhic, Vérom. PUG, 2014

5. Contacts :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Qui contacter pour :	Service	Téléphone / mail
Ouvrir un atelier	Référent OEPRE de votre département	Voir ci-dessous
Recruter des intervenants	Établissement d'accueil, CASNAV / Référent OEPRE de votre département	Voir ci-dessous
Faire le dossier des intervenants	Établissement d'accueil	
Résoudre les difficultés d'organisation (fréquentation, horaires...)	Établissement d'accueil, Référent OEPRE de votre département	Voir ci-dessous
Diffuser l'offre de formation des ateliers	Établissement d'accueil CASNAV / Référent OEPRE de votre département / CASNAV	Voir ci-dessous
Faire le suivi des rémunérations / être payé	Lycée Monge	04 79 33 39 09, ce.0730016W@ac-grenoble.fr https://www.lycee-monge.fr/fr/oepre
Trouver des ressources, demander des conseils pédagogiques	CASNAV	Voir ci-dessous
Se former pour assurer les ateliers	CASNAV	Voir ci-dessous
Demander du petit matériel	Établissement d'accueil	

- Contacts au CASNAV : ce.casnav@ac-grenoble.fr ou Caroline Bois caroline.bois@ac-grenoble.fr, chargée de mission pédagogique du CASNAV en charge du dossier OEPRE
- les référents OEPRE de vos départements :
  - En Ardèche : pascal.reck@ac-grenoble.fr (IEN-IO)
  - En Drôme : marie-laure.roche@ac-grenoble.fr (IEN-IO)
  - En Isère : christian.toillier@ac-grenoble.fr et Hind.Chalane@ac-grenoble.fr (coordonnatrice départementale EANA)
  - En Savoie : Amandine Gaillard ce.dsden73-iio@ac-grenoble.fr (IEN-IO)
  - En Haute-Savoie : Sarah.Richard@ac-grenoble.fr et sophie.salimi@ac-grenoble.fr

6. Annexes :

1. Proposition de fiche d'inscription / contrat parents
2. Effets attendus
3. Lettre de mission
4. Fiche d'émargement mensuelle